



BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

ARRETE DU MAIRE N° SG/242/2022

OBJET : Autorisation de stationnement pour deux véhicules de déménagement 7 chemin de la Palombière à Cestas.

Le Maire de la Commune de Cestas,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2212-1, L 2212-1 et L 2122-28 et R610-5 du code pénal ;

VU le code de la Voirie Routière, et notamment l'article L 113-1 et les suivants ;

VU le Code de la Route, et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1, R. 417-10 et R. 417-12 ;

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription ;

VU la demande en date du 20 septembre 2022 de AIR DEMENAGEMENT, 26 rue du Commandant Arnould 33000 BORDEAUX, à l'effet de réserver une place de stationnement pour deux véhicules de déménagement au PTAC inférieur à 3.5 T, en vue d'assurer un déménagement au N°7 chemin de la Palombière à CESTAS ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de compléter les dispositions prises conformément au Code de la Route sur certaines voies ouvertes à la circulation publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Devant le n°7 chemin de la Palombière, un emplacement sera réservé pour le stationnement de 2 véhicules de AIR DEMENAGEMENT afin d'assurer un déménagement. Un droit de passage sera réservé pour les piétons.

Le 30 septembre 2022 de 08h00 et 18h00

Et le 1^{er} octobre 2022 de 08h00 à 14h00

ARTICLE 2 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par la mise en place d'une signalisation temporaire, conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967. L'entreprise en charge du déménagement devra mettre en place une signalisation pour neutraliser les places et la maintenir en bon état pendant toute la durée de l'opération.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Cestas
- M. le chef de la Police Municipale
- M. le Chef de Centre de Secours de Cestas
- Le Directeur de AIR DEMENAGEMENT

CESTAS, le 20 septembre 2022

Le Maire

Pierre DUCOUT

*Pour le Maire, l'Adjoint délégué à
l'Urbanisme, aux Travaux*

Arrêté n° SG/159/2020 du 3/06/2020

Henri CELAN